



QUESTIONNAIRE 10 points à échanger avec mon client particulier

Cette fiche a pour objectif d'aider l'entreprise à évaluer et fixer les conditions d'intervention chez son client particulier en période de pandémie COVID-19. Cette évaluation doit se faire au regard des recommandations prescrites dans le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19 ».

À l'issue de l'évaluation, l'entreprise et le client s'accordent sur la possibilité d'engager ou non les travaux selon les trois cas ci-dessous :

1. Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client a donné son accord : **l'entreprise peut intervenir**
2. Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées : **l'entreprise ne peut pas intervenir**
3. Le client ne donne pas son accord : **l'entreprise ne peut pas intervenir**

Le document devra être signé par les deux parties et conservé par l'entreprise. Une copie pourra être adressée au client.

Nom du client	
Nom de l'entreprise	
Référence commande ou devis	
Nature de l'intervention	
Conditions d'intervention (préciser l'environnement de travail et les éventuelles particularités de l'intervention)	
Établi le	
Responsable des travaux ou rédacteur autre	

État sanitaire chez le client	OUI	NON	SANS OBJET	Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires
1) Recensez-vous des personnes infectées/porteuses avérées (toux, fièvre, difficultés respiratoires...) ou à risque élevé vis-à-vis du COVID-19 ? Note importante : si intervention chez une personne à risque ou touchée par le COVID-19, appliquer la procédure « Intervention urgente au domicile d'une personne à risque » jointe au guide général.				Si OUI : PAS D'INTERVENTION

Pour bien organiser mon chantier	OUI	NON	SANS OBJET	Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires
2) L'accès au chantier depuis la voie publique peut-il se faire dans des conditions compatibles avec les recommandations sanitaires (accès parking, parties communes, ascenseurs, parties privatives...) ?				
3) La zone de chantier/ d'intervention est-elle isolable (distance > 1 m par rapport aux occupants) ? Avant intervention, le nettoyage/ désinfection de la zone d'intervention est-il prévu par le client ou l'entreprise ? (À définir)				Le client devra se tenir à une distance de plus d'un mètre du représentant d'IAA ou rester dans une pièce voisine.
4) L'espace de travail permet-il de travailler à plusieurs personnels intervenant en respectant une distance > 1 m ?				Nous prévoyons un seul intervenant d'IAA dans le logement.
5) Si nécessaire, est-il possible d'isoler mes matériaux/matériels dans une zone inaccessible pour les occupants et/ou les riverains ?				Sans objet
6) Est-il possible d'amener à pied d'œuvre du matériel encombrant (échafaudage, bétonnière...) ? <i>Conseil : ne pas utiliser le matériel du client disponible sur place</i>				Sans objet
Ajout d'une situation particulière				

Pour travailler en sécurité	OUI	NON	SANS OBJET	Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires
7) Le personnel intervenant peut-il disposer d'un point d'eau avec savon et essuie-mains jetable pour le lavage des mains et l'accès à vos sanitaires ?				Chaque intervenant dispose de gel hydroalcoolique pour le lavage des mains. Pas d'utilisation des sanitaires.

